REPUBLIQUE DU BENIN
****
DEPARTEMENT DU COUFFO
****
COMMUNE D'APLAHOUE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°61/016/C-APL/PRMP/SP-PRMP du 16 octobre 2023

Projet : Etude pour la réalisation du Schéma Directeur d'Aménagement Communal d'Aplahoué(SDAC)
Objet : Recrutement d'un cabinet ou bureau d'étude pour la réalisation du Schéma Directeur d'Aménagement Communal d'Aplahoué
Référence du marché : PI_SPDLCDI_83561

Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de la Commune d'Aplahoué publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le **28 septembre 2023**
La commune d'Aplahoué a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds de FADeC BRIC, afin de financer des études, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché dé réalisation du Schéma Directeur d'Aménagement Communal d'Aplahoué
Les prestations comprennent la conception et la réalisation du document de planification et de gestion de l'espace dans la commune d'Aplahoué

Les différentes prestations à offrir doivent in fine déboucher sur la conception et l'élaboration du document programmatique de la gestion rationnelle de l'espace et de l'affectation des sols dans la Commune d'Aplahoué

Le délai de réalisation de la mission est de 180 jours calendaires.

1. Prestations demandées

La mission du bureau d'étude ou cabinet devra permettre d' identifier, d'évaluer et d'hiérarchiser les préoccupations et les besoins de la commune à travers des diagnostics participatifs pour déterminer la vision, les orientations et les grands axes d'aménagement et fixer de manière concertée les programmes d'affectation des sols.

2. Le bureau d'étude travaillera sous la supervision de la Direction de Développement Local et de la Planification. Il devra obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès des structures compétentes pour une bonne conduite de la prestation.
3. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas dix (10) pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. **Une liste de cinq (05) candidats au moins et huit (08) au plus sera constituée**
4. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
5. Le cabinet doit avoir une expérience confirmée dans le domaine de l'élaboration des documents de planification et d'aménagement du territoire et disposer d'un personnel clé qualifié qui pourra être déployé en même temps.
6. Un candidat sera sélectionné selon la méthode fondée sur la qualité et le coût.
7. La sélection tiendra compte des critères ci-après :

BON A LANCER
P / M-C

Pour les anciens cabinets ou bureau d'étude

Critères d'évaluation	Note pour le critère[1]	Sous critères d'évaluation et note[2]	Moyens de Preuve à fournir par le candidat

[1]Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.
[2]Décliner dans cette colonne, pour chaque critère d'évaluation annoncé, la méthode d'évaluation dudit critère. Exemple : pour le critère 1, Non inscription du domaine des

Scanné avec CamScanner

1. Nature des activités du cabinet en relation avec le domaine des prestations	10	inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts=**10 point** Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts=**00points**	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations intellectuelles au cours **des huit (08)** dernières années (2022, 2021, 2020, 2019,2018, 2017, 2016, 2015) : **au moins 5**	25	**5 points** par expérience prouvée 3 points par expérience non prouvée 00 pour non mention d'expérience	Copies des attestations de bonne fin d'exécution ou des PV de validation des rapports (APS ou APD ou rapports définitifs) appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations similaires (Elaboration de documents de planification (SDAC ou STAD ou PDA ou PDU ou SDAU ou PHAC ou PC-Eau , ...etc) au cours des **cinq (05)** dernières années (2022, 2021, 2020, 2019,2018) : **au moins 3**	50	Appliquer la règle de la proportionnelle pour attribuer le point correspondant en cas de **moins de trois (03) expériences**	Copies des attestations de bonne fin d'exécution ou des PV de validation des rapports définitifs) appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies légalisées)
5. Organisation technique et managériale du cabinet : (Organigramme décrivant les différents acteurs et leurs rôles pour la mission) La présentation (2,5) et l'organigramme montrant les postes d'Agroéconomiste ou Socio-économiste, d'environnementaliste, Spécialiste en Système d'Information Géographique (SIG) ou un Expert en Cartographie, Urbaniste (2,5)	05	**2,5** pour la présentation du cabinet **2,5** pour l'organigramme montrant les postes d'Agroéconomiste ou Socio-économiste, d'environnementaliste, Spécialiste en Système d'Information Géographique (SIG) ou un Expert en Cartographie, Urbaniste (2,5) **0,5** pour l'organigramme montrant un des postes indiqués **00** pour non présentation du cabinet et de l'organigramme avec les postes exigés	Note de présentation du Cabinet et organigramme de structure signés
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission : ✓ Un Chef de Mission, titulaire d'un BAC+5 en Planification et Aménagement du Territoire, en Géographie ou tout autre diplôme équivalent et ayant dix(10) ans d'expériences professionnelles et ayant réalisé **3** missions en matière d'élaboration de documents de planification (SDAC ou STAD ou PDA ou PDU ou SDAU ou PHAC ou PC-Eau , ...etc) justifiées par des attestations de travail ✓ Un (e) Agroéconomiste ou Socio-économiste titulaire d'un BAC+5 disposant de dix (10) ans d'expériences professionnelles en	10	Chef de mission de niveau BAC+5 en Planification et Aménagement du Territoire, en Géographie ou tout autre diplôme équivalent ayant dix(10) ans d'expériences professionnelles et ayant réalisé **3** missions en matière d'élaboration de documents de planification (SDAC ou STAD ou PDA ou PDU ou SDAU ou PHAC ou PC-Eau , ...etc) justifiées par des attestations de travail **= 2 points** **Appliquer la règle de la proportionnelle pour attribuer le point correspondant en cas de moins de 10 ans d'expérience professionnelle et moins de 3 missions réalisées** Un (e) Agro-Economiste ou Socio-économiste titulaire d'un BAC+5 disposant de dix 10) ans d'expériences professionnelles en études socio-	Liste du personnel et copie légalisée des diplômes et des attestations de travail

BON A LANCER
DNCMP/ M-C

Scanné avec CamScanner

planification du développement local et/ou en consultations publiques et ayant une expérience sur l'approche genre et l'Inclusion Sociale serait un atout ; ✓ Un (e) Environnementaliste titulaire d'un BAC + 5 disposant d'au moins cinq (5) ans d'expériences professionnelles en évaluation environnementale et/ou en planification du développement local avec une bonne connaissance des enjeux de la décentralisation et des changements climatiques ✓ Un(e) Spécialiste en Système d'Information Géographique (SIG) ou un Expert en Cartographie de niveau BAC+5 d'au moins 5 ans d'expériences dans le système d'information géographique, en études de sols, en élaboration de cartes d'occupations des sols d'affectation des terres ✓ Un (e) Urbaniste, titulaire d'un BAC+5 disposant d'au moins cinq (5) ans d'expériences professionnelles dans les études urbaines, dans les dynamiques urbaines		économiques et/ou en planification du développement local et/ou en consultations publiques justifiées par des attestations de travail = **2points** **-Appliquer la règle de la proportionnelle pour attribuer le point correspondant en cas de moins de 10 ans d'expérience** Un (e) Environnementaliste titulaire d'un BAC + 5 disposant d'au moins cinq (5) ans d'expériences professionnelles en évaluation environnementale et/ou en planification du développement local avec une bonne connaissance des enjeux de la décentralisation et des changements climatiques justifiées par des attestations de travail **(2 points)** **Appliquer la règle de la proportionnelle pour attribuer le point correspondant en cas de moins de 5 ans d'expérience** Un(e) Spécialiste en Système d'Information Géographique (SIG) ou un Expert en Cartographie de niveau BAC+5 d'au moins 5 ans d'expériences dans le système d'information géographique, en études de sols, en élaboration de cartes d'occupations des sols, d'affectation des terres justifiées par des attestations de travail =2 points **Appliquer la règle de la proportionnelle pour attribuer le point correspondant en cas de moins de 5 ans d'expérience** Un (e) Urbaniste, titulaire d'un BAC+5 disposant d'au moins cinq (5) ans d'expériences professionnelles dans les études urbaines, dans les dynamiques urbaines justifiées par des attestations de travail = **2 points** **Appliquer la règle de la proportionnelle pour attribuer le point correspondant en cas de moins de 5 ans d'expérience**	
TOTAL	**100**		

BON A LANCER
DRGMP / M-C

Scanné avec CamScanner

Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois(03) ans d'existence

Critères d'évaluation	Note pour le critère[1]	Sous critères d'évaluation et note[2]	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10	inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts=**10 point** Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts=**00points**	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Organisation technique et managériale du cabinet/firme (2,5) La présentation et l'organigramme montrant les postes d'agroéconomiste ou Socio-économiste, d'environnementaliste, Spécialiste en Système d'Information Géographique (SIG) ou un Expert en Cartographie, Urbaniste (2,5)	05	**2,5** pour la présentation du cabinet **2,5** pour l'organigramme montrant les postes d'agroéconomiste ou Socio-économiste, d'environnementaliste, Spécialiste en Système d'Information Géographique (SIG) ou un Expert en Cartographie, Urbaniste (2,5) **0,5** pour l'organigramme montrant un des postes indiqués **00** pour non présentation du cabinet et de l'organigramme avec les postes exigés	Note de présentation du Cabinet et organigramme de structure signés
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission : Un Chef de Mission, titulaire d'un BAC+5 en Planification et Aménagement du Territoire, en Géographie ou tout autre diplôme équivalent et ayant quinze (15) ans d'expériences professionnelles et ayant réalisé cinq **(5)** missions en matière d'élaboration de documents de planification (SDAC ou STAD ou PDA ou PDU ou SDAU ou PHAC ou PC-Eau , ...etc) justifiées par des attestations de travail ✓ Un (e) Agroéconomiste ou Socio-économiste titulaire d'un BAC+5 disposant de quinze (15) ans d'expériences professionnelles en	85	Chef de mission de niveau BAC+5 en Planification et Aménagement du Territoire, en Géographie ou tout autre diplôme équivalent ayant quinze (15)ans d'expériences professionnelles et ayant réalisé cinq(**5)** missions en matière d'élaboration de documents de planification (SDAC ou STAD ou PDA ou PDU ou SDAU ou PHAC ou PC-Eau , ...etc) justifiées par des attestations de travail **= 17 points** **Appliquer la règle de la proportionnelle pour attribuer le point correspondant en cas de moins de 10 ans d'expérience professionnelle et moins de 3 missions réalisées** Un (e) Agroéconomiste ou Socio-économiste titulaire d'un BAC+5 disposant de quinze (15) ans d'expériences professionnelles en études socio-économiques et/ou en planification du développement local et/ou en consultations publiques justifiées par des attestations de travail **= 17 points**	Liste du personnel et copie simple des diplômes Preuves de réalisation des missions similaires légalisées

BON A LANCER
DNCMP/ M-C

[1]Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les repartir en sous-critères.
[2]Décliner dans cette colonne, pour chaque critère d'évaluation annoncé, la méthode d'évaluation dudit critère. Exemple : pour le critère 1, Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.

NB :

Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.
La note minimale requise pour être présélectionné est 75 et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).
La liste restreinte doit comporter au moins deux (02) consultants nationaux, dès lors qu'ils répondent aux critères de sélection requis.
En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

Scanné avec CamScanner

études socio-économiques et/ou en planification du développement local et/ou en consultations publiques et ayant une expérience sur l'approche genre et l'Inclusion Sociale serait un atout ; ✓ Un(e) Environnementaliste titulaire d'un BAC + 5 disposant d'au moins dix (10) ans d'expériences professionnelles en évaluation environnementale et/ou en planification du développement local avec une bonne connaissance des enjeux de la décentralisation et des changements climatiques ✓ Un (e) Spécialiste en Système d'Information Géographique (SIG) ou un Expert en Cartographie de niveau BAC+5 d'au moins dix(10) ans d'expériences dans le système d'information géographique, en études de sols, en élaboration de cartes d'occupations des sols, d'affectation des terres ✓ Un (e) Urbaniste, titulaire d'un BAC+5 disposant d'au moins dix (10) ans d'expériences professionnelles dans les études urbaines,		**-Appliquer la règle de la proportionnelle pour attribuer le point correspondant en cas de moins de 10 ans d'expérience** Un (e) Environnementaliste titulaire d'un BAC + 5 disposant d'au moins dix (10) ans d'expériences professionnelles en évaluation environnementale et/ou en planification du développement local avec une bonne connaissance des enjeux de la décentralisation et des changements climatiques justifiées par des attestations de travail **17 points** **Appliquer la règle de la proportionnelle pour attribuer le point correspondant en cas de moins de 10 ans d'expérience** Un(e) Spécialiste en Système d'Information Géographique (SIG) ou un Expert en Cartographie de niveau BAC+5 d'au moins dix (10) ans d'expériences dans le système d'information géographique, en études de sols, en élaboration de cartes d'occupations des sols, d'affectation des terres justifiées par des attestations de travail =**17 points** **Appliquer la règle de la proportionnelle pour attribuer le point correspondant en cas de moins de 10 ans d'expérience** Un (e) Urbaniste, titulaire d'un BAC+5 disposant d'au moins dix (10) ans d'expériences professionnelles dans les études urbaines, dans les dynamiques urbaines justifiées par des attestations de travail = **17 points** **Appliquer la règle de la proportionnelle pour attribuer le point correspondant en cas de moins de 10 ans d'expérience**	

BON A LANCER
DNCMP / M-C

Scanné avec CamScanner

dans les dynamiques urbaines			
TOTAL	100		

NB : les diplômes obtenus à l'extérieur doivent être accompagnés de leur authenticité avant d'être pris en compte.
La note minimale requise pour être présélectionné est soixante-quinze(75) et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit(08). Les attestations de travail non conformes et ou non légalisées entraine la non prise en compte des points du personnel y afférent.
En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics sis dans l'enceinte de la mairie d'Aplahoué, derrière le bâtiment colonial, dans le nouveau bloc administratif, au numéro de téléphone 66514236,** à compter du..20 novembre..... 2023 tous les jours ouvrables les matins de 08 heures à 12 heures 30 minutes et dans l'après-midi de 14 heures à 17 heures 30 minutes 30minutes. Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.
9. Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en langue française et déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics sis dans l'enceinte de la mairie d'Aplahoué, derrière le bâtiment colonial, dans le nouveau bloc administratif, au numéro de téléphone 66514236** au plus tard le..29 novembre..... **2023 à 10h 00 min. Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.
   Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : **salle de réunion de la mairie d'Aplahoué, le**.....29 novembre..... **2023 à 10h 30 min.**
10. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.
    Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.
    Ce recours doit être exercé dans le reste des jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.
    La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.
    En l'absence de suite favorable de son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Aplahoué, le ..17 novembre 2023

BON A LANCER
DNCMP/ M-C

Joseph ATCHADE
Personne Responsable des Marchés Publics

Scanné avec CamScanner